



Il faut cesser de porter condamnation en bloc sur les Français d'Algérie. Une certaine opinion métropolitaine, qui ne se lasse pas de les haïr, doit être rappelée à la décence. Quand un partisan français du F.L.N. ose écrire que les Français d'Algérie ont toujours considéré la France comme une prostituée à exploiter, il faut rappeler à cet irresponsable qu'il parle d'hommes dont les grands-parents, par exemple, ont opté pour la France en 1871 et quitté leur terre d'Alsace pour l'Algérie, dont les pères sont morts en masse dans l'est de la France en 1914 et qui, eux-mêmes, deux fois mobilisés dans la dernière guerre, n'ont cessé, avec des centaines de milliers de musulmans, de se battre sur tous les fronts pour cette prostituée. Après cela, on peut sans doute les juger naïfs, il est difficile de les traiter de souteneurs. Je résume ici l'histoire des hommes de ma famille qui, de surcroît, étant pauvres et sans haine, n'ont jamais exploité ni opprimé personne...

Albert Camus, ACTUELLES III. Chroniques algériennes, 1939-1958
(le texte intégral figure page 22)

Maison
des Agriculteurs
et des Français
d'Afrique
du Nord

95 rue d'Amsterdam
75008 Paris
Tél : 01 45 26 29 33

Mail : contact@mafa-pn.fr

Site internet : www.mafa-pn.fr
Facebook : MAFA pn

Sommaire

P3 : ÉDITO

P5 À 15 : LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

- P5 : L'ACTIVITE REVENDICATIVE DE LA MAFA : DES RESULTATS PROBANTS !
- P8 : LES ARCHIVES ET LE GUIDE DES SOURCES RELATIVES AUX RAPATRIES D'ALGERIE
- P11 : GUIDE DES SOURCES RELATIVES AUX RAPATRIES D'ALGERIE
- P12 : INDEMNISATION

P16 À 22 : GESTES MEMORIELS

- P15 : HOMMAGE AUX VICTIMES DU 26 MARS 1952 RUE D'ISLY DEVANT LE MÉMORIAL NATIONAL DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE
- P17 : HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT LE MÉMORIAL NATIONAL DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE
- P21 : LES GERBES
- P22 : HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN À L'ARC DE TRIOMPHE

P23 À 25 : LE PROJET « GRAINES DE MÉMOIRE »

P26 À 33 : LA RUBRIQUE CULTURELLE DE MAÏA ALONSO

P34 : FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA GUERRE D'ALGERIE

ET DES COMBATS MAROC ET TUNISIE

P35 : VIE DES ASSOCIATIONS

P37 À 38 : NÉCROLOGIE

P39 : COURRIER DES LECTEURS

Édito



Jean Félix VALLAT

Discours de Jean Félix VALLAT le 5 juillet 2023 devant le Mémorial national des victimes de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Monsieur le directeur de cabinet de Mme la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et de la mémoire,
Monsieur le directeur adjoint de l'Office National des Anciens combattants et des Victimes de Guerre, chargé des rapatriés
Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les élus

régionaux, départementaux et municipaux,

Madame la représentante de Monsieur le Président de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Monsieur le directeur du projet, chargé des questions mémorielles sur la colonisation et la guerre d'Algérie par le Pdt de la République

Monsieur le Président du Souvenir Français,

Messieurs les représentants de l'association des soldats disparus en Algérie

Messieurs les représentants du Président du Secours Français

Mesdames et Messieurs les Présidents d'associations de rapatriés et de harkis ou leurs représentants et leurs amis métropolitains,

Mesdames et Messieurs

« *Mal nommer les choses ajoute au malheur du monde* » écrivait Albert CAMUS.

Décidément oui, c'est mal nommer les choses qu'en ce 61ème anniversaire des massacres d'Oran du 5 juillet 1962 le nombre d'européens tués et enlevés puis ultérieurement mis à mort soit dénaturé dans une des contributions du « *Dictionnaire de la guerre d'Algérie* », ouvrage paru en février 2023, soit presque 61 ans après ce massacre !

Je le dis en reconnaissant que cet opus comporte de nombreux passages objectifs comme dans la contribution

« *Préface* » de 2014 dans lequel il est écrit que les intéressés, je cite,

présentant comme des parvenus racistes, des gouailleurs à la culture douteuse. Ces représentations caricaturales envahirent les productions cinématographiques et télévisuelles jusqu'au tournant de la décennie 90... »

En même temps, l'article d'apparat de 1962 (ORAN) est une description consciencieuse

de cette tragédie comporte des chiffres scandaleusement minorés (pages 250 à 253). Son auteur, l'archiviste algérien Fouad SOUFI s'approprie un bilan de 101 morts (25 européens et 76 algériens) et de 145 blessés (105 algériens et 40 européens). « *A ces chiffres, écrit-il, il faut ajouter les personnes enlevées, assassinées et inhumées clandestinement* ». Pour lui l'absence de nombreuses archives ne permettrait pas un bilan victimaire exact.

En premier lieu les autorités algériennes disposent d'un rapport du Comité International de la Croix Rouge en date du 25 octobre 1963 sur la recherche des personnes disparues depuis le 19 mars 1962 qui fait état de 300 disparitions à Oran dont 250 entre le 5 et le 7 juillet 1962. Selon le CICR, 70 % de ces personnes sont décédées et 20 % présumées décédées. Ce même rapport comporte une annexe reprenant le compte rendu des unités de l'armée française sur ces tragiques événements. Il y est notamment précisé que le 5 juillet entre 0 et 15 heures une foule, je cite, « *ayant perdu tout contrôle massacre sur place les européens et s'acharne sur les cadavres, ainsi que le prouvent les observations rapportées ci-dessus et l'état des corps déposés à la morgue* ».

En second lieu, à supposer comme il est probable que M. Souad SOUFI ait été interdit d'accéder aux archives algériennes donc au rapport du CICR en raison de l'ostracisme mémoriel des autorités de ce pays, il ne pouvait ignorer les travaux de Jean Jacques JORDI, historien français reconnu. Dans son rapport de décembre 2020 remis à Mme DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée des anciens combattants et de la mémoire il cite M. SOUFI parmi les chercheurs à l'origine des chiffres de la guerre d'Algérie (page 31). Dans ce rapport, M. JORDI évalue à 450 le nombre d'européens tués par le FLN de juillet 1962 à Oran et dans les campagnes jusqu'en novembre 1962. Cette évaluation confirme celle déjà donnée par M. JORDI dans son livre « *Un silence d'Etat, les disparus européens de la guerre d'Algérie* » (Editions SOTECA, octobre 2014)

mais portant sur une période plus restreinte : du 26 juin au 10 juillet 1962 : 353 personnes disparues et 326 personnes décédées, soit un total de 679 victimes. Dès lors les données résultant du rapport du CICR (300 disparitions et plusieurs centaines de tués) et des travaux de M. JORDI sont largement concordants. M. Fouad SOUFI a donc manqué au devoir auquel est astreint tout chercheur ou tout honnête homme : l'utilisation de sources fiables et plurielles fondant un diagnostic serein. L'intéressé voulait peut-être apporter sa caution à la phrase provocatrice prononcée à Oran le 19 juillet 1962 par M. Ben Bella : « *l'Algérie indépendante est un oasis de paix où couleront le lait et le miel* » Cette contribution de M. SOUFI, chercheur algérien, au dictionnaire de la guerre d'Algérie nous est insupportable et prouve une fois encore l'ostracisme dont sont victimes les Français d'Algérie depuis 61 ans. Ostracisme de la part de l'Algérie vivant sur cette « *rente mémorielle* » depuis 1962 (pardonnez-moi d'utiliser une définition déjà exprimée par un autre que moi...) en nous faisant injustement porter la responsabilité de l'impéritie de ses gouvernements successifs. C'est le représentant du Hirak en France qui déclare au FIGARO que « *pour la très grande majorité des algériens, le problème n'est plus la colonisation : c'est soixante ans de dictature du FLN qui ont gâché les chances d'une décolonisation heureuse* » Ostracisme du gouvernement français de l'époque voulant justifier à tout prix son abandon tragique et délibéré en 1962 d'un million et demi de citoyens français à part entière, qu'ils soient d'origine européenne ou musulmane. Le pouvoir gaulliste trop pressé d'en finir n'a pas imposé au FLN des garanties suffisantes pour les européens d'Algérie et les algériens pro-français. Ce pouvoir était obsédé par le maintien des expériences nucléaires au Sahara et l'exploitation par les multinationales françaises des ressources en gaz et pétrole du sous-sol algérien. Ostracisme enfin de la gauche actuelle, oublieuse de la politique musclée qu'elle a menée en Algérie de 1954 à 1958, qui se rallie pour se faire pardonner aux anathèmes des héritiers des porteurs de valise et de la gauche intellectuelle sartrienne. En 1961 Jean Paul SARTRE lui-même écrivait ces mots terribles et impardonnables : « *Dans un premier temps de la révolte il faut tuer. Tuer un européen c'est faire d'une pierre deux coups, vous supprimez un oppresseur et un opprimé, restent un homme mort et un homme libre* ». Dans le « *Dictionnaire de la guerre d'Algérie* » la rubrique consacrée au philosophe de l'ultra-gauche utilise la litote pour interpréter cette phrase sinistre en la qualifiant seulement de « *violence libératrice* ». Nul ne nie la violence de la guerre d'Algérie. Mais elle fut réciproque. La limitation à la répression française est irrecevable. Elle aboutit à justifier les moyens par la fin qu'ils poursuivent et admettre que les indépendantistes étaient fondés à recourir à tous les procédés alors que leurs adversaires n'avaient droit à aucun. La paix des mémoires ne peut reposer sur l'ostracisation de l'une d'entre elle. Nous sommes, avec d'autres, garants de la mémoire des Français d'Algérie et assumons cette juste cause. Dans le même but et toujours afin que nul n'oublie nos disparus, notre association travaille en duo avec le Groupe de recherche des Français Disparus en Algérie présidée par Colette DUCOS ADER au projet « *GRAINES DE MEMOIRE* » qui devrait être opérationnel en cette fin d'année 2023. Ce projet consiste en la création d'un lieu de mémoire virtuel qui permettra aux familles des disparus civils et militaires de la guerre d'Algérie de les aider à faire leur deuil. Ce projet est aidé par le ministère des armées, la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, le Secours de France, des dons privés et, nous l'espérons, par plusieurs collectivités régionales que nous allons rencontrer dès la rentrée. Mes amis, oublions l'opprobre que le pouvoir clanique algérien et ses relais, dans la bien-pensance française font peser sur la présence de nos ancêtres sur les terres du Maghreb. Toute œuvre humaine est imparfaite mais les disparus, les victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie, les harkis, portent l'éclatant témoignage qu'il existait des femmes et des hommes de bonne volonté recherchant les voies d'un avenir commun et fraternel. Un tel avenir doit être préservé dans la France actuelle face aux entreprises séparatistes de l'Islam radical et de ses complices de l'ultra-gauche qui tendent à mutiler la République en prônant la coexistence de sociétés distinctes dans leurs lois et leurs cultures.

Je vous remercie



La Mafa et les pouvoirs publics

L'ACTIVITE REVENDICATIVE DE LA MAFA : DES RESULTATS PROBANTS !

Par des efforts incessants sur une longue période auprès des plus hautes autorités de l'Etat dont la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et son directeur de cabinet, la MAFA est parvenue à obtenir des acquis importants même si pour des motifs procéduraux la mise en œuvre d'une partie d'entre eux est différée.

Il convient néanmoins de vous informer d'ores et déjà de ces résultats, notamment des deux

En premier lieu le projet de loi de programmation militaire (PLPM) pour les années 2024 à 2030 définitivement adopté le 12 et 13 juillet 2023 par le Parlement restaure au bénéfice des pupilles de la Nation personnellement frappées en Algérie entre 1954 et 1962 le droit au bénéfice d'une pension de victime civile de guerre. Ce droit avait été scandaleusement aboli par la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018. Il a été rétabli par un amendement gouvernemental au Sénat, confirmé en commission mixte paritaire (CMP) et voté par les deux assemblées. Il prend la forme d'une phrase complétant l'article L113-6 du Code des Pensions et des Victimes de Guerre (CPMIVG) en ouvrant ce droit à pension à tout dommage affectant la santé, donc aux dommages physiques et psychiques. On peut néanmoins regretter que le délai de dépôt des demandes de pensions soit de seulement 6 mois à compter de la publication de la loi. La disposition concernant ce nouveau droit figure à l'article 15 du PLPM rédigé comme suit :

« Le dernier alinéa de l'article L. 113 6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre est complété par une phrase ainsi rédigée : « Toutefois, les demandes présentées par des personnes reconnues pupilles de la Nation ayant elles mêmes subi des dommages affectant leur santé dans les circonstances définies au premier alinéa du présent article sont recevables dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur de la loi relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense. »

Malheureusement le groupe « La France Insoumise » (LFI), comportant 75 députés, a introduit un recours devant le Conseil Constitutionnel en contestant l'irrecevabilité opposée par la présidente de l'Assemblée Nationale à certains amendements de ce groupe ce qui, selon lui, porte atteinte à la sincérité des débats parlementaires. Le dépôt de ce recours suspend la promulgation de la loi de programmation militaire, jusqu'à la décision du Conseil Constitutionnel qui peut nécessiter un délai atteignant 1 mois (article 61 de la Constitution). En outre, cette juridiction peut d'office censurer toute disposition de la loi qu'elle jugerait non conforme à la Constitution, ce qui fait peser un risque sur le rétablissement de notre droit à pension.

En second lieu la MAFA a négocié une convention de partenariat avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) opérateur de l'Etat en matière de politiques publiques dédiées aux rapatriés de toutes les origines. Cet accord est en cours de signature. Dans ce cadre deux grandes séries d'action seront conduites :

- a) *la restitution des prélèvements opérés sur l'indemnisation refusée à tort par l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM) :*

l'article 12 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des rapatriés a prévu de restituer aux bénéficiaires des lois d'indemnisation les prélèvements réduisant leur indemnisation du montant des prêts de réinstallation qui leur avaient été accordés à eux ou à leurs ascendants décédés lors de leur arrivée en métropole. Ces prélèvements étaient prévus par deux lois d'indemnisation : article 46 de la loi 70-632 du 15 juillet 1970, article 3 de la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978.

La Mafa et les pouvoirs publics

L'administration chargée de verser les restitutions, l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des français d'outre-mer (ANIFOM), a exclu du remboursement des restitutions ceux des prélèvements effectués non par elle mais par l'agent judiciaire du Trésor. Dans un arrêt du conseil d'Etat du 10 juin 2013 statuant sur la requête d'un rapatrié à qui l'ANIFOM avait pour ce motif refusé le remboursement des prélèvements a annulé la décision de l'administration en jugeant que devait être restitué tout prélèvement dont la base légale est l'article 46 de la loi 70-632 du 15 juillet 1970, ou l'article 3 de la loi n° 78-1 du 2 janvier 1978 que l'auteur du prélèvement soit l'ANIFOM ou le Trésor public (agent judiciaire du Trésor). Compte tenu de l'arrêt précité du Conseil d'Etat, l'ONAC-VG à qui ont été dévolues les compétences de l'ANIFOM, est disposé à réexaminer toutes les décisions rejetant à tort la demande de restitution sous le prétexte que l'agent judiciaire du Trésor avait réalisé les prélèvements représentatifs des prêts de réinstallation. L'article 15 de la loi de programmation militaire promulguée le 1er août et publiée au Journal Officiel du 2 août comporte un article 15 créant sans réserve un droit à pension pour les pupilles de la Nation victimes du terrorisme en Algérie entre 1954 et 1962.

L'ONAC-VG, dans le cadre de la convention avec la MAFA, charge l'association d'informer ses adhérents, de recevoir leurs dossiers et de les lui transmettre pour décision.

- b) *le règlement de la situation des réinstallés dans une profession non salariée en situation de surendettement.*

Les dossiers se situent dans un contexte réglementaire à savoir :

Les dossiers de secours exceptionnel visant à la préservation du toit familial pour les bénéficiaires de la loi n° 61-1439 du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et la réinstallation des français d'outre-mer et dans les conditions fixées par l'article 41-1 du décret n° 62-261 du 10 mars 1962, créé par le décret n° 2007-98 du 23 mars 2007 (rapatriés réinstallés dans une profession non salariée n'ayant pas bénéficié d'aide au désendettement) et par l'article 9, deuxième alinéa, du décret n° 99-423 du 9 mars 2003 (rapatriés ayant bénéficié d'une aide au désendettement).

Les dossiers de secours exceptionnel pour répondre à des situations qui n'auraient pas été prévues par les textes ou qui présenteraient un caractère particulier de gravité ou d'urgence, conformément à l'article 41 du décret n° 62-261 du 10 mars 1962 relatif aux mesures pour l'accueil et le reclassement professionnel et social des bénéficiaires de la loi du 26 décembre 1961. Ces secours sont susceptibles d'être accordés notamment aux personnes en situation de détresse sociale n'ayant pas bénéficié d'aide au désendettement ou pour lesquelles l'aide accordée était manifestement inapte à redresser durablement leur situation.

Le règlement des ces affaires peut trouver une solution relevant de la décision de la directrice générale de l'ONAC-VG sur présentation des dossiers de ses adhérents par la MAFA

Il va de soi que les deux avancées obtenues par la MAFA dans le cadre de cette convention pourront bénéficier à tous les rapatriés dont ceux adhérant aux autres associations. La MAFA se tient à leur disposition pour toute explication complémentaire.

DERNIERE HEURE

FLASH
INFO

DERNIERE HEURE

LE RETABLISSEMENT DU DROIT A PENSION POUR LES PUPILLES DE LA NATION, VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE D'ALGERIE, EST DEFINITIVEMENT ADOPTE!

Le Conseil Constitutionnel, par décision 20233-854 DC du 28 juillet 2023, a statué sur le recours du 13 juillet 2023 du groupe LFI à l'Assemblée Nationale dirigé contre la loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

Il a validé l'essentiel du texte en censurant néanmoins 11 articles comme dépourvus de lien avec la loi,

dont 8 en statuant d'office, comme il le peut valablement, sans que la saisine de LFI porte sur ces dispositions. Le combat de la MAFA a abouti, au-delà des lourdeurs juridiques et du scepticisme de certains, grâce à la conviction qu'elle a déployée auprès du Parlement, notamment le Sénat, et à l'écoute décisive et opérationnelle du secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants et à la Mémoire qui a informé immédiatement le président de la MAFA de cette heureuse issue.

De: LAURENT Thierry <thierry-francois.laurent@intradef.gouv.fr>

Envoyé: vendredi 28 juillet 2023 19:24

À: Contact MAFA-PN <contact@mafa-pn.fr>

Objet : Pupilles

Monsieur le Président,

Le conseil constitutionnel vient de rendre sa décision et n'a pas censuré l'article pupilles Algérie.

Dès la promulgation de la loi, vous pourrez organiser le dépôt des demandes.

Bien cordialement à vous,



Thierry LAURENT

Directeur du cabinet de la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées,
chargée des anciens combattants et de la mémoire
14, rue Saint-Dominique - 75700 Paris SP 07

Tél : 01 72 69 21 85

thierry-francois.laurent@intradef.gouv.fr

La Mafa et les pouvoirs publics

LES ARCHIVES ET LE GUIDE DES SOURCES RELATIVES AUX RAPATRIÉS D'ALGÉRIE



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
: 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 Courriel : contact@mafa-pn.fr

Groupe de Recherches des Français Disparus en Algérie:
65 Bd de la plage / 33120 / ARCACHON
TEL : 06/89/33/64/23 Courriel : col.gda@wanadoo.fr



Arcachon, le 20 décembre 2022

Madame Patricia Mirallès
Secrétaire d'État auprès du ministre des Armées,
Chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
14 rue saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Objet / dossier des archives des rapatriés d'Algérie

Madame la Ministre,

L'historien Jean Jacques Jordi avait remis à Madame DARRIEUSSECQ un dossier concernant les archives des rapatriés, soulignant la nécessité de regrouper tous les centres de dépôt, d'assurer leur classement, leur protection et leur conservation dans un lieu unique.

Il est indispensable pour les chercheurs que les archives soient accessibles, ce qui n'est pas le cas, puisqu'elles sont déposées pour certaines chez un tiers archiver et pour d'autres dans des lieux inabordables.

Cette situation qui perdure est gravement préjudiciable à tous travaux concernant en particulier l'Algérie et la présence Française dans ce pays.

Nous arrivons en cette fin d'année 2022 et permettez-moi de venir vous interroger sur ce sujet, que devient ce rapport ?

En espérant avoir attiré votre bienveillante attention sur ce sujet très préoccupant, et obtenir une réponse rapide, veuillez agréer, madame la Ministre l'expression de toute notre considération.

Le Président de la MAFA

Jean Félix VALLAT

La Présidente du GRFDA

Colette DUCOS ADER

Copie à Mrs les présidents de l'ANFANOMA, du GNPI et du CSCO

La Mafa et les pouvoirs publics

LES ARCHIVES



Secrétariat d'État chargé
des Anciens combattants et de la Mémoire

La Secrétaire d'État

Paris, le 01 MARS 2023
Réf : ARM/SDC/BCM/QP/LJN / 501097

Monsieur le Président,

Par lettre du 20 décembre dernier, vous avez appelé avec Madame Colette DUCOS ADER, Présidente du groupe de recherches des Français disparus en Algérie, mon attention sur la nécessité de regrouper les dépôts d'archives concernant les rapatriés et d'en harmoniser le traitement.

Tout comme vous, je suis très sensible à la sauvegarde et à la valorisation des archives des rapatriés.

Elles ont fait l'objet de la « mission d'évaluation de l'intérêt historique et scientifique des archives des rapatriés actuellement à Dreux et Luigny » confiée par Madame Geneviève DARRIEUSSECQ à l'historien Jean-Jacques JORDI qui a lui remis son rapport en mai 2021. Ce dernier souligne tout leur intérêt scientifique et historique et leur richesse ainsi que les nombreuses pistes de recherche que les fonds d'archives du bureau central des rapatriés et de l'agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer ouvrent aux chercheurs. Ces archives sont une page d'histoire essentielle pour de nombreux rapatriés et notre Nation, mais aussi des mémoires et de l'histoire que la France a en partage avec de nombreux pays. Elles doivent à ce titre être préservées, conservées, étudiées, communiquées et valorisées.

Plusieurs pistes ont été étudiées pour assurer leur préservation en lien avec des collectivités territoriales intéressées. Compte tenu de leur intérêt historique et de leur caractère d'archives publiques, le Gouvernement a cependant décidé, en janvier 2022, qu'elles seraient conservées dans un service public d'archives. A cet effet, il a désigné le ministère des armées comme responsable de l'archivage définitif des archives des rapatriés, actuellement prises en charge par l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG) et conservées chez un tiers-archiviste. Les 14 kilomètres linéaires d'archives concernés seront donc versés de manière définitive au service historique de la défense (SHD) en Île-de-France, dans le cadre d'un vaste plan de modernisation du schéma directeur immobilier dont l'inscription est prévue dans la prochaine loi de programmation militaire 2024-2030.

.../...

Monsieur Jean-Félix VALLAT
Président de la Maison des agriculteurs
et des Français d'Afrique du Nord
95 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Tél : 01 42 19 30 11
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

La Mafa et les pouvoirs publics

LES ARCHIVES

Ces archives sont aujourd'hui essentielles à l'ONaCVG pour instruire les dossiers de demandes de reconnaissance et de réparation des harkis et des autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local en vertu de la loi du 23 février 2022. Leur conservation chez un tiers-archiviste, alors que le SHD n'a pas la capacité à ce jour de les accueillir, est une garantie de leur bonne conservation et d'une instruction soutenue des dossiers par l'ONaCVG au profit des bénéficiaires de la loi.

Je suis également consciente qu'il s'agit d'une contrainte pour la communauté des chercheurs qui est obligée de passer par l'ONaCVG pour obtenir la communication des dossiers. Je les invite toutefois à saisir l'ONaCVG de demandes de communication de dossiers comme cela se pratique déjà. La modernisation du schéma directeur immobilier du SHD en Île-de-France permettra de lever cette difficulté et offrira à terme aux archives des rapatriés un lieu de conservation, de communication et de valorisation, doté d'un personnel compétent.

Ma conseillère culture, patrimoine et archives, Madame Marion VEYSSIERE (marion.veyssiere@intradef.gouv.fr) vous tiendra régulièrement au courant des décisions prises quant au schéma directeur immobilier du SHD et son calendrier de mise en œuvre.

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer de la publication, dans les semaines à venir, sur le portail France Archives, d'un guide numérique des archives des rapatriés qui permettra de mieux faire connaître les fonds d'archives existants et le lieu de leur conservation. Ce guide a été réalisé sous la coordination du service interministériel des archives de France en lien étroit avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère des armées. Il mettra à disposition des chercheurs un panorama d'ensemble sur les archives relatives à ce sujet, quel que soit le lieu en France où elles sont conservées, et de les diriger vers les principaux fonds susceptibles d'apporter des éléments de réponse à une recherche. Les archives des rapatriés conservées à l'ONaCVG y seront bien sûr mentionnées ainsi que les modalités pour y accéder. Ce document sera de nature, à l'instar de ceux déjà réalisés sur les disparus de la guerre d'Algérie ou les harkis, de faciliter le travail des chercheurs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Patricia MIRALLES

La Mafa et les pouvoirs publics

LES ARCHIVES



MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD

95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33

Courriel : contact@mafa-pn.fr Site Internet : www.mafa-pn.fr

Madame Patricia MIRALLES
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées
chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
14 rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Paris, le 8 mars 2023

Madame la ministre,

Par courrier du 20 décembre 2022, au nom de nos deux associations, nous avons attiré votre attention sur l'impérieuse nécessité de sauvegarder les archives des rapatriés qui sont la trace irremplaçable de la présence multiséculaire de la France dans 25 territoires d'outre-mer, devenus indépendants, dont l'Algérie représente une part essentielle. Ces archives concernent également les rapatriés eux-mêmes et peuvent servir de justification aux demandes indemnitaires et mémorielles qu'ils formulent actuellement à l'administration, c'est-à-dire votre ministère et l'ONAC-VG.

Vous avez bien voulu nous informer par votre lettre du 1er mars courant que le ministère des Armées a été désigné comme responsable définitif de la conservation archives actuellement prise en charge par l'ONAC-VG. Sur le plan immobilier l'opération sera inscrite dans la prochaine loi de programmation militaire 2024-2030.

Vous observez, à juste titre, que les documents archivés sont essentiels pour que l'ONAC-VG se prononce sur les réparations dues aux « *harkis et autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local en vertu de la loi du 23 février 2022* » dont vous avez été l'initiatrice comme parlementaire.

Cependant nous nous étonnons que vous limitiez aux rapatriés anciennement de statut civil de droit local avant l'indépendance, aux harkis et à leurs descendants, français de droit commun, les domaines susceptibles de relever des aides de l'ONAC-VG. Hors, même si les crédits réservés aux rapatriés d'origine européenne sont limités, une dotation d'environ 1 M€ par an leur est affectée, selon la programmation budgétaire indicative 2020-2025 de l'ONAC-VG.

Dans ce cadre, la directrice générale de l'ONAC-VG est notamment compétente pour le désendettement des rapatriés réinstallés dans une profession non salariée (agriculteurs, artisans, commerçants...), l'attribution de secours exceptionnels aux rapatriés, les contentieux relatifs à l'indemnisation des rapatriés expropriés par les états devenus indépendants (article R612-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre-CPMIVG).

Tout en étant pleinement conscients de votre implication en faveur de la population rapatriée de toutes les origines, il nous est apparu souhaitable de rappeler que les archives administratives sont nécessaires à l'administration pour apprécier le bien-fondé des demandes d'aide de l'ensemble des rapatriés.

Recevez, madame la Ministre, l'assurance de notre confiance et de notre respectueuse considération.

Colette DUCOS ADER
Président du Groupe de Recherche des Français Disparus en Algérie (GRFDA)

Jean-Félix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord (MAFA)

La Mafa et les pouvoirs publics

LES ARCHIVES

Publication du guide des sources relatives aux rapatriés d'Algérie



VEYSSIERE Marion <marion.veysiere@i
À col.gda@wanadoo.fr; Contact MAFA-PN
Cc **VEYSSIERE** Marion



07/04/2023

Bonjour Madame, bonjour Monsieur,

Comme promis, je voulais vous informer que le guide des sources relatives aux rapatriés d'Algérie a été publié ce jour sur le portail FranceArchives.

Vous pourrez le consulter sous le lien suivant :

<https://francearchives.gouv.fr/fr/article/634545768#/>

En vous en souhaitant une bonne découverte,
Bien cordialement,

Marion **Veysiere**



FranceArchives
PORTAIL NATIONAL DES ARCHIVES

RECHERCHE DANS LA BASE DE NOMS 🔍
PAGES PROFESSIONNELLES 🗨️
MENU ☰

Rechercher

Archives référencées ?

Ressources du site ?

Accueil > Rechercher > Recherches thématiques > Les sources relatives aux rapatriés d'Algérie : introduction ...

SOMMAIRE

Contexte et définitions
Historique de l'administration
chargée des rapatriés
Le rapatriement des personnes et
des biens
Les ressources culturelles et
pédagogiques
Pour aller plus loin

Déplier le sommaire

Les sources relatives aux rapatriés d'Algérie : introduction générale

Partager :    

Date : 1 juin 2023



Oran : rapatriés attendant le
départ pour la France, 21 avril
1962 ©
Creuse/ECPAD/Défense

Ce guide numérique concerne les sources relatives aux rapatriés d'Algérie. Il s'adresse à tout public, connaisseur ou débutant, universitaire ou amateur, qui souhaite entamer une recherche sur le sujet. Il se compose, outre cette page de présentation, de deux autres parties :

- Les politiques publiques (dossiers individuels, indemnisations, hommages)
- Les politiques sociales (logement, travail, éducation, surveillance).

Le guide présente les **sources qui sont conservées en France dans les services publics d'archives**. Il s'agit d'une sélection et non d'un recensement visant à l'exhaustivité, notamment pour ce qui concerne les sources territoriales. La partie "Pour aller plus loin" donne quelques pistes de recherche dans des institutions extérieures, qui seraient à compléter, sans aucun doute, par des fonds d'archives privées. La presse nationale et locale, parue de part et d'autre de la Méditerranée, constitue également une source importante à consulter.

SUR LE MÊME THÈME

ARTICLE



Les sources relatives aux rapatriés d'Algérie : les politiques sociales

1 juin 2023

Cette page présente les sources sur les politiques sociales relatives aux rapatriés d'Algérie (voir définitions des "rapatriés"), qui sont conservées en France dans les services publics

INDEMNISATION



MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANÇAIS D'AFRIQUE DU NORD

95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS

Tel : 01/45/26/29/33

Courriel : mafa.pn@free.fr Site Internet : www.mafa-pn.fr

Facebook : MAFA pn

Madame Patricia MIRALLES
Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Armées
chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
14 rue Saint Dominique
75700 PARIS SP 07

Paris, le 6 mars 2023

Madame la ministre,

J'ai pris connaissance tardivement du communiqué conjoint relatif à la 5^{ème} session du Comité intergouvernemental de haut niveau franco-algérien (CIHN) tenue à Alger les 9 et 10 octobre 2022, à laquelle vous avez participé comme membre de la délégation ministérielle française présidée par la Première ministre.

Au nom de la MAFA, je vous exprime ma satisfaction pour les progrès enregistrés en matière d'histoire et de mémoire, sujets d'une extrême sensibilité pour les français d'Algérie et dont le traitement est susceptible d'apaiser leur douleur et de contribuer à rapprocher les peuples français et algériens. En effet sont positifs les points 24, 26 et 28 du communiqué concernant d'abord la commission franco-algérienne d'historiens ayant « *vocation d'aborder toutes les questions* » y compris, je le suppose, un panorama équilibré de la présence française, ensuite les archives de tous les disparus et enfin le renforcement de l'entretien des cimetières européens.

En revanche, je m'étonne que dans le chapitre du communiqué intitulé « Dimension humaine et mobilité » n'apparaisse pas un point consacré au groupe de travail du CIHN chargé de régler les cas des ressortissants français, propriétaires légaux de biens immobiliers et expropriés après l'indépendance de l'Algérie. Les communiqués des 4 sessions précédentes du CIHN tenues depuis 2012, dont celui du 11 décembre 2017 immédiatement antérieur à la session de 2022, faisaient état des travaux de ce groupe de travail mixte dans le chapitre « Dimension humaine ».

Dans ces conditions, je vous prie de bien vouloir me préciser si la concertation franco-algérienne concernée a permis de régler tous les dossiers des français dépossédés de leurs propriétés comme pourrait l'établir un bilan des travaux de l'instance de concertation. Dans le cas contraire, probable eu égard aux informations dont je dispose sur la situation sans solution de certains de nos compatriotes expropriés, je demande que le 6^{ème} réunion du CIHN programmée à Paris dans le courant de l'année 2023 active les travaux de ce groupe de travail mixte. Sur le plan pratique, il serait utile de connaître les modalités selon lesquelles les expropriés concernés, par l'intermédiaire du gouvernement français, pourront déclencher cette procédure d'indemnisation.

Je vous prie d'agréer, madame la Ministre, l'assurance de ma haute et respectueuse considération

Jean Félix VALLAT
Président de la Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord

Pièces jointes :

- 1 communiqué du CIHN du 11 décembre 2017 (réunion précédant celle d'octobre 2022) dans lequel figure au point 13 du compte rendu du groupe de travail sur l'indemnisation des français d'Algérie.
- Question écrite d'un parlementaire sur le groupe de travail

INDEMNISATION

<http://www.assemblee-nationale.fr/questions/detail/16/QE/7863>



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Question N° : 7863	De Mme Michèle Tabarot (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Anciens combattants et mémoire		Ministère attributaire > Anciens combattants et mémoire
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Point sur le CIHN et l'indemnisation des Français d'Algérie expropriés	Analyse > Point sur le CIHN et l'indemnisation des Français d'Algérie expropriés.
Question publiée au JO le : 09/05/2023		

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire, sur les travaux du Comité intergouvernemental de haut niveau franco-algérien (CIHN) dont la cinquième session s'est tenue à Alger les 9 et 10 octobre 2022 sous la co-présidence des premiers ministres des deux pays. Le CIHN, institué par la déclaration sur l'amitié et la coopération signée à Alger le 20 décembre 2012 par les deux chefs d'État alors en exercice, est chargé de définir un partenariat stratégique entre la France et l'Algérie (dimension humaine, coopération économique, coopération éducative et culturelle, histoire et mémoire, etc.). Au titre de l'objectif « dimension humaine » a été mis en place un groupe de travail mixte chargé de régler le cas de ressortissants français, propriétaires légaux de biens immobiliers et expropriés par l'Algérie après l'indépendance. Les comptes rendus des réunions précédentes du CIHN relataient les avancées de ce groupe de travail, notamment celui de la quatrième session, tenue à Paris le 7 décembre 2017. Ce compte rendu notait en effet que les deux parties se félicitaient « des progrès enregistrés sur la question » et invitaient le groupe de travail « à poursuivre l'examen des cas qui lui sont soumis en vue d'un règlement définitif sur ce dossier ». Or, le communiqué conjoint de la cinquième session du CIHN ne comporte pas de point dédié aux travaux du groupe mixte. Elle souhaiterait ainsi connaître le bilan, à ce jour, de cette instance de concertation bilatérale, le nombre de dossiers en attente de règlement et, les modalités selon lesquelles les français concernés peuvent accéder à cette procédure indemnitaire avec l'appui de leur gouvernement.

La Mafa et les pouvoirs publics

INDEMNISATION



Secrétariat d'État chargé
des Anciens combattants et de la Mémoire

Le Chef de cabinet

Paris, le 12 JUL. 2023
Réf : ARM/SDC/BCM/QP/PBD/503943

Monsieur le Président,

Par lettre du 6 mars dernier, vous avez appelé l'attention de la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire, Madame Patricia MIRALLES, sur l'indemnisation des Français expropriés après l'indépendance de l'Algérie.

La secrétaire d'État, qui a pris connaissance de votre correspondance avec intérêt, m'a chargé de vous répondre.

Cette question relevant de la compétence de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Madame Catherine COLONNA, j'ai relayé votre demande auprès de son cabinet en lui demandant de vous tenir directement informé des suites qui pourront lui être réservées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Vous assurent de notre plein engagement,

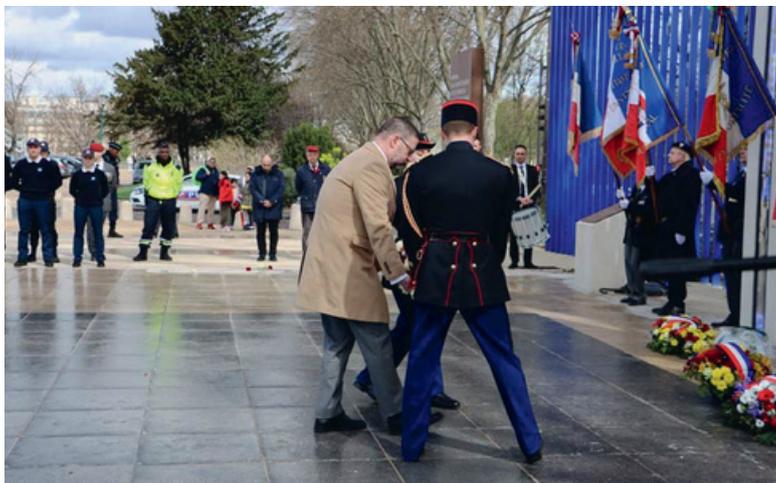
Thomas CUVELIER

Monsieur Jean Félix VALLAT
Président de la Maison des agriculteurs
et des Français d'Afrique du Nord
MAFA
95 rue d'Amsterdam
75008 Paris

Tél : 01 42 19 30 11
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

Gestes Mémoiriels

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 26 MARS 1962 RUE D'ISLY DEVANT LE MÉMORIAL NATIONAL DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE



Thierry LAURENT Directeur
de cabinet de Mme Patricia MIRALLES



Nicole FERRANDIS, Pdte de l'association des
familles des victimes 26 mars 1962 (AFV)



Roland ALBERT Président de l'association
Souvenir du 26 Mars 1962



Jean MONNERET, Historien
Emmanuelle CUIGNET, Adhérente MAFA



L'assistance

Gestes Mémoiriels

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN CÉRÉMONIE RELIGIEUSE EN L'ÉGLISE SAINTE ODILE LE 5 JUILLET 2023 À 11 HEURES



Siège social : chez la présidente Colette GRATTIER DUCOS ADER
65 Boulevard de la plage 33120 – ARCACHON
Mobile : 06 89 33 64 23 – courriel : col.gda@wanadoo.fr



Mes chers amis,

Je vous remercie d'être venus commémorer le massacre du 5 juillet 1962 à Oran il y a 61 ans.

Nous y associons toutes les personnes civiles et militaires victimes du terrorisme tombées ou disparues en Algérie française – depuis 1954

Nous notons aussi hélas de nombreux départs dans l'autre monde parmi nos adhérents et sympathisants en particulier Emmanuelle Boualem fille du Docteur Pérez et belle fille du Bachaga Boualem

Mes remerciements vont en premier lieu au père Stéphane BIAGGI, curé de cette paroisse qui nous accueille à Sainte Odile. Merci aussi à l'organiste, au chantre et à tous ceux qui nous ont assistés dans la préparation de cette journée.

Comme vous le savez le produit de la quête est réservé à l'église qui nous accueille et nous comptons sur votre générosité.

Après cet office, nous nous retrouverons au restaurant puis rejoindrons le Mémorial du Quai Branly pour un dépôt de gerbes à 15 heures et enfin nous nous retrouverons à l'Arc de Triomphe à 17h30

Les personnes qui souhaitent connaître nos activités peuvent inscrire leur nom et adresse sur les feuilles disposées à la sortie de la messe, sans oublier l'adresse mél.

Il nous arrive malgré le temps de nous souvenir des drames et des atrocités qui hantent nos nuits
Nous ne sommes pas guéris de ce traumatisme, notre mémoire est marquée à jamais de ce mal qui nous fut infligé

Depuis plus de 60 ans nous avons avancé, en essayant de nous reconstruire. L'ensemble des hommes et des femmes qui peuplaient l'Algérie; chrétiens, juifs, musulmans et agnostiques avaient appris à vivre ensemble. Condamnés à la dispersion en revenant en Europe ils ont été animés d'une force remarquable et se sont mis au travail

Bien des métropolitains furent étonnés de leur persévérance

C'est pourquoi nous devons au-delà de toute rancune et de toute haine transmettre cette mémoire, ce passé.

Pour nos associations cette transmission va prendre un aspect particulier ;

Un mémorial digital est en préparation intitulé « Graines de mémoire »

Il sera notre courroie de transmission en retraçant la vie de ces personnes civiles et militaires enlevées et portées disparues et en rappelant que leur élimination physique est l'expression de la barbarie.

Leur trace restera sur internet et leur souvenir sera utile aux générations montantes qui pourront s'approprier cette mémoire pour leur propre construction.

Confions ce beau projet au Seigneur et à la Vierge Marie.
STE ODILE le 05/07/2023

Gestes Mémoires

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT LE MÉMORIAL NATIONAL DES VICTIMES DE LA GUERRE D'ALGERIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE



Le discours prononcé par JF VALLAT a fait office d'édito du présent bulletin, page 2

Le discours prononcé par Colette DUCOS ADER fut le suivant :

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je m'associe aux remerciements de Jean Félix Vallat, en ajoutant personnellement ceux que j'adresse à M Romain, pour son écoute et sa disponibilité dans la réussite de cette journée.

Je remercie Yves Sainsot et Jean-Félix Vallat, sans oublier les bénévoles de l'association : Monique Chavronnier et Emmanuelle Cuignet, ainsi que vous ma chère Nicole (Ferrandis), pour votre dévouement.



Votre détermination et votre acharnement ont été déterminants pour imposer notre présence en ces lieux. Notre association s'efforce de faire la lumière sur le sort des civils européens enlevés en Algérie par le FLN-ALN de 1954 à 1963, et tout particulièrement pour les victimes oranaises du 5 juillet 1962. Le GRFDA et la MAFA dont je suis vice-présidente, apportent un soutien aux familles qui réclament la vérité sur le sort réservé à leur parent enlevé.

Ce combat difficile a débuté dans les instants qui ont suivi la disparition. Les travaux des historiens se poursuivent toujours et les archives sont enfin ouvertes Travail long et difficile. Les démarches administratives des familles durant des années, les actions des associations (dont l'ANFANOMA dès 1963), comme les travaux des historiens, se sont déroulés dans la plus grande indifférence des pouvoirs publics, et des médias, ce qui constituera une véritable chape de plomb sur ce douloureux dossier. Les familles et les associations étaient guidées par la recherche de la vérité et tout particulièrement sur le droit de savoir ce qu'il était advenu des 1700 civils portés disparus. Depuis très peu de temps nous avons constaté un début de reconnaissance. Désormais le dossier des enlevés portés disparus est au cœur de nos entretiens avec le Chef de l'Etat et avec certains ministères. Je vous propose de vous exposer le long cheminement pour atteindre la première partie de notre combat : la reconnaissance de l'existence de disparus. Ce cheminement comporte 3 phases :

Gestes Mémoires



Thierry LAURENT, directeur de cabinet de Mme Patricia MIRALLES



L'assistance et les élus : François Marie Didier, José Gonzalez, Edwige Diaz, Josianne GAUDE, Philippe Tabarot, Michèle Tabarot.

Première phase : de 1962 à 2001 La réalité même des enlèvements était mise en doute par l'administration On évoqua pour les militaires une désertion, pour les jeunes hommes civils l'abandon de famille et le désir de changer de vie, pour les femmes la légèreté de leurs mœurs... Le terme même de disparu n'était pas compris Pour les uns, un disparu est un mort, pour les autres, quelqu'un qui s'est volontairement évanoui dans la nature. Il a donc fallu convaincre que nos disparus étaient des « enlevés portés disparus ». La situation n'était très préoccupante pour les familles. Après les enlèvements, elles n'ont bénéficié d'aucun soutien psychologique. Nous étions seuls face à l'adversité, et sans le secours moral et financier de nos parents et amis, la situation de nos enfants aurait été dramatique. Des escrocs firent croire à la survie des disparus dans des camps : il fallait avoir la force de résister à ces informations extrêmement déstabilisantes.



Colette DUCOS ADER, Michèle PRUDHON et Héloïse BROTONS

Le gouvernement français, niant le chaos régnant dans le nouvel état indépendant et soucieux de favoriser à tout prix l'harmonie des rapports avec le pouvoir algérien, estima le dossier des enlevés portés disparus très encombrant. Il occulta ce dossier embarrassant et resta sourd à nos démarches jusqu'en 2002. En 1992 paraît le livre de Genevieve de Ternant l'Agonie d'Oran En 1996, Jean Monneret soutient sa thèse ; il est un des premiers historiens à évoquer sur le plan historique les enlèvements systématiquement pratiqués par le FLN après le 19 mars 1962.



Monique CHAVRONNIER et JF VALLAT

Deuxième phase : 2003 - 2005 – 2011 les années charnières de notre combat Devant l'impéritie des gouvernements successifs, nous avons mis en place un groupe de travail (GRFDA) composé de Monseigneur BOZ† et d'historiens comme le Général Faivre†, Jean Monneret, et de familles concernées, afin d'obliger l'État à prendre en compte ce problème douloureux.

2004 premières listes établies par le ministère des Affaires Etrangères et de la MIR

Les travaux de Mr Dieffenbacher déboucheront sur la loi du 25 février 2005. Cette loi marqua un tournant dans nos démarches, elle disposait dans son Article 2 : « La Nation associe les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions commis durant la guerre d'Algérie et après le 19 mars 1962 en violation des accords d'Evian, ainsi que les victimes civiles des combats de Tunisie et du Maroc, à l'hommage rendu le 5 décembre aux combattants morts pour la France

Gestes Mémoires

en Afrique du Nord. » 2006 nous avons obtenu que cet article soit inscrit sur une plaque jouxtant les colonnes du Mémorial. Un grand pas était fait: nous assistions à la matérialisation de cette loi. 2009 fut créée « la commission Disparus » comprenant le cercle Algérieniste et le GRFDA sous l'autorité de JJ Jordi. 2011 parution du livre de Jean-Jacques Jordi « un silence d'état » qui contient les listes de « la commission Disparus » Troisième phase, de 2012 à nos jours: reconnaissance de ce dossier : Le 28 février 2022 sera inauguré le défilement des noms des enlevés disparus sur les colonnes du Mémorial, où nous nous trouvons. Une liste complémentaire sera affichée : le 5 juillet 2021, 1700 noms de civils sont désormais officiellement reconnus. Une gerbe sera déposée pour la première fois sur ce mémorial par Mme la directrice générale de l'ONAC VG représentant la ministre déléguée Mme Darrieussecq qui, le 15 octobre 2021, nous informera que la liste des disparus civils était consultable sur le site du gouvernement « mémoire des hommes » Le 5 décembre 2021 le carton d'invitation aux cérémonies officielles stipulait « Journée Nationale d'Hommage aux Morts Pour La France, aux Rapatriés, aux personnes disparues et aux victimes civiles pendant la guerre d'Algérie » Le 16 janvier 2022 nous étions reçus au Palais de l'Elysée et chaque famille présente dans notre délégation a pu faire part, de sa souffrance toujours aussi vive 60 ans après les faits . Le 5 juillet 2022 une gerbe de M. Le Président de la République sera déposée par Mme la ministre Mme Patricia Mirallès. Notre existence, nos revendications étaient enfin considérées le dossier des enlevés portés disparus enfin traité partiellement. On notera qu'en ce qui concerne les 652 militaires enlevés et portés disparus, une cérémonie s'est déroulée en août 2022 à Port Vendres sous l'égide de l'association SOLDIS avec laquelle nous travaillons sur les dossiers de disparition et les répercussions pour les familles. Après ce difficile et douloureux combat pour des listes, solidement et indiscutablement établies, les noms défilent sur ce Mémorial, véritable cénotaphe où de nombreuses familles viennent se recueillir tout comme à Perpignan, devant le mur des disparus. Des questions sans réponses demeurent, après tant d'années écoulées nous pouvons encore nous interroger. Que sont devenus nos disparus ? Comment sont-ils morts ? Dans quel lieu repose leur dépouille ? Parents (Ceux qui survivent... Bon nombre sont morts de chagrin) et enfants sont toujours dans l'angoisse et l'incertitude. Le « droit de savoir » ce qu'il est advenu de l'être cher n'est pas respecté. Droit pourtant reconnu internationalement. Le Président de la République souhaite réconcilier les mémoires blessées de la guerre d'Algérie. Parmi elles, figure fragile et trop souvent méconnue, celle des enlevés, mis au secret, mis à mort. Souhaitons que tout soit mis en œuvre pour qu'en Algérie la recherche des emplacements des dépouilles dans les fosses communes et



les charniers soit menée à bien.
Que soit respecté le « droit de savoir » pour les familles
Je vous remercie pour votre écoute

Yves SAINOT, Nicole FERRANDIS,
Monique CHAURONDIER, JF VALLAT,
Collette DUCOS ADER
(de gauche à droite)

Gestes Mémoiriels

GERBE DU GOUVERNEMENT



GERBES DES ÉLUS



GERBES DES ASSOCIATIONS



Gestes Mémoriels

HOMMAGE AUX VICTIMES DU 5 JUILLET 1962 A ORAN DEVANT L'ARC DE TRIOMPHE A PARIS



■ Musique de la garde républicaine



■ Les organisateurs de la cérémonie, François PAZ, secrétaire du Comité de liaison des associations nationales de rapatriés (CLAN) et Jérôme BRUN, président de l'association des Anciens du lycée Lamoricière (ALLO)



■ Colette DUCOS ADER, Jean Félix VALLAT, Guillaume SOLIS



■ Lino et Joseph SOLIS-VALLAT



■ Jean Baptiste ROMAIN, responsable des Hauts Lieux de la Mémoire (ONAC-VG), Michel LEVY, président du Groupe National Pour l'Indemnisation (GNPI)



■ Jean LARMANDE Président du Cercle Algérieniste de Paris

Courrier de Colette DUCOS ADER, Présidente du GRFDA

Arcachon le 30 Avril 2023

Cher (e) Compatriote Nous préparons la mise en place d'un mémorial digital des disparus et des victimes de la guerre d'Algérie. A cet eff et nous souhaiterions entrer en relation avec les descendants ou parents proches des personnes enlevées et portées disparues dont les noms cités ci-dessous sont affi chés sur les colonnes lumineuses du Quai Branly à Paris Nous comptons sur votre aide, et nous vous en remercions par avance Avec toutes nos amitiés

AMBROSINO Vincent	DUPORT Emile Louis Joseph Victor Fleury	PACE Carlos
APRIL François Désiré	ERADES Marcel Manuel	PALLIER Pierre
APRIL Marie née MARI	ESCORTTELL François	PASTOR Jean Raymond
BARATE Michel	ESPOSITO François	PERELLO Antoine
BARCELO Jacques	EYROLLES Germain	PERELLO Marie
BARTHE Georges Paul	FEGUI Charles	PEREZ Juan
BENYAMIN Salomon	FOLLOT Jacques Etienne	PERNETTE Paul Victor
BERTHIER Marcel Raymond	GOMIS Philippe Henri Christophe	PERRIN Jacques
BERTOMEU Lucien	GUERIN Jacques	PETIT Albert
BLIEFFELD Albert	GUILLEM Blanche née TRESCAS	PLUTINO Michel
BLIEFFELD Marie née PASTOR	GUILLEM Louis	RENAUDIE Roger
BLIEFFELD PASTOR Alexandre	HEIDELBERGER Ginette née BEAUFILS	RIERA François
BOSSERT Charles	HEIDELBERGER Marc	ROBERT Jean Yves
BREMOND Valentine née CONSTANZA	JANSOLIN Baptistin Marius	ROBERT Marie Thérèse
CABRERA Marcel	JOST Jeanne Edmonde	ROBERT Patrice
CABRERA Philippe	JUNCO Joseph	ROCA Joseph
CAMBORIEUX Louis Jean Hilarion	LACROIX Arthur	ROMANO Anne épouse PEYRET
CAPUANO Jean	LAURIOU Louise Camille née JOST	ROTH Jean Claude
CAPUANO Lucien Marius	LEBRE Aimé Emile	ROVIRA Diégo René
CAPUANO Pascal Georges	LIUCCI Laurent	SEBBAN David
CARRION Norbert	LOMBARDO Albert	SIERRA -SUAREZ Atilano
CATELIN Michel Emile André	LOPEZ Jean	
CAZAYOUS Pierre	MAILLOT Maurice	
CAZAYOUS Yvette née SOUYRIS	MARI Catherine	SORABELLA Yves
CECCI Maurice	MARTIN Louis	
CERDA Jacques	MARTINEZ Pierre	
CHEDED Antoine	MICHON Louis	THOMAS Joseph
COMPERE Josette née NAUDAUD	MIGLIACCIO Louis	TISON Juan Antonio
CONSTANZA Maurice	MIGLIACCIO Raphaél	TORTORA Joséphine
COT Anne née BADAROUS	MONTERO Aimé Jean Baptiste	TOURNEGROS René
COUILLET André	MORELIERE Célestin	VALLA Antoine
DOMENECH Robert Joseph	MOUROT André	VIENOT Albert
	OLLIBET Philippe	WACLAN Wedelchowih
		WOLF Henri



Nous rappelons que les noms des disparus civils figurant sur la liste de la Commission MIR pilotée par Jean Jacques JORDI défileront sur les colonnes lumineuses du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie ; 65 quai Jacques Chirac à Paris (anciennement le Quai Branly)

En février 2012 une première liste de noms fut affichée au cours d'une cérémonie présidée par M. le Ministre Laffeur étaient présents M. Bachy directeur de la Mir des représentants de familles : Mme Montero , Mme Leblanc Astier (GRFDA) Mme Ferrandis la MAFA et bien d'autres fidèles amis

5 juillet 2021 l'ajout de 98 noms de personnes défileront sur les colonnes lumineuses du Mémorial et à cette occasion une gerbe de Monsieur le Président de la République a été déposée par Madame PEAUCELLE-DELELIS, Directrice Générale de l'ONAC VG. Ainsi 1700 noms sont désormais inscrits sur le Mémorial à Paris.

15 octobre 2021 nous étions informés par les services de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ que, la liste des disparus civils de la guerre d'Algérie élaborée par M. JORDI était consultable sur le site « mémoire des hommes » <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=377&titre=victimes-civiles-disparues-durant-la-guerre-d-Algerie>) conformément à ses engagements. Cette réalisation est l'aboutissement de très nombreuses démarches de M Jean Jacques JORDI, de Jean MONNERET, de la MAFA et du GRFDA.

Le projet « graines de mémoire »

QUESTIONNAIRE A COMPLÉTER PAR RETOUR DE COURRIER AFIN DE METTRE À JOUR NOTRE FICHER GRAINES DE MÉMOIRE

Pour la personne qui complète ce document préciser :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

VILLE Code Postal

TÉLÉPHONE :

ADRESSE ÉLECTRONIQUE (e-mail) :

(Indispensable pour éviter des frais de courrier)

LIEN DE PARENTÉ AVEC LA PERSONNE PORTÉE DISPARUE OU PERSONNE ASSASSINÉE:

PÈRE MÈRE

ÉPOUX ÉPOUSE

FILS FILLE

AUTRE

AUCUN LIEN MAIS SOUTIEN ET SYMPATHISANT AU MÉMORIAL DIGITAL

«GRAINES DE MÉMOIRE» —

NOM et PRÉNOMS de la PERSONNE DISPARUE OU ASSASSINÉE (bien préciser nom de
jeune fille pour les femmes)

..... DATE

ET LIEU DE NAISSANCE :

PROFESSION :

DATE ET LIEU DE LA DISPARITION OU D'ASSASSINAT

A retourner à : Colette DUCOS ADER / GRFDA / 65 boulevard de la Plage / 33120 / ARCACHON

Si vous devez signaler plusieurs personnes victimes (disparues ou assassinées)
merci de bien vouloir établir une fiche par personne



Albert Camus ACTUELLES III. Chroniques algériennes, 1939-1958 (1958)



Il faut cesser les procès et la condamnation en bloc sur les Français d'Algérie. Une certaine opinion métropolitaine, qui ne se lasse pas de les haïr, doit être rappelée à la décence. Quand un partisan français du F.L.N. ose écrire que les Français d'Algérie ont toujours considéré la France comme une prostituée à exploiter, il faut rappeler à cet irresponsable qu'il parle d'hommes dont les grands-parents, par exemple, ont opté pour la France en 1871 et qui ont leur terre d'Alsace pour l'Algérie, dont les peuples sont morts en masse dans l'est de la France en 1914 et qui, eux aussi, ont été trois fois mobilisés pendant la dernière guerre, n'ont cessé,

avec des centaines de milliers de musulmans, de se battre sur tous les fronts pour cette prostituée. Après cela, on peut sans doute les juger naïfs, il est difficile de les traiter de souteneurs.

Je résume ici l'histoire des hommes de ma famille qui, de surcroît, étant pauvres et sans haine, n'ont jamais exploité ni opprimé personne. Mais les trois quarts des Français d'Algérie leur ressemblent et, à condition qu'on les fournisse de raisons plutôt que d'insultes, seront prêts à admettre la nécessité d'un ordre plus juste et plus libre.

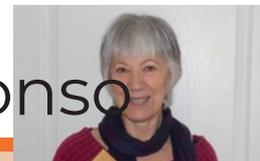
Il y a eu sans doute des exploiters en Algérie, mais plutôt moins qu'en métropole et le premier bénéficiaire du système colonial est la nation française tout entière. Si certains Français considèrent que, par ses entreprises coloniales, la France (et elle seule, au milieu de nations saintes et pures) est en état de péché historique, ils n'ont pas à désigner les Français d'Algérie comme victimes expiatoires (« Crevez, nous l'avons bien mérité ! »), ils doivent s'offrir eux-mêmes à l'expiation.

En ce qui me concerne, il me paraît dégoûtant de battre sa coulpe, comme nos juges-pénitents, sur la poitrine d'autrui, vain de condamner plusieurs siècles d'expansion européenne, absurde de comprendre dans la même malédiction Christophe Colomb et Lyautey.

Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même. Il est dangereux en tout cas de lui demander de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle. Je crois en Algérie à une politique de réparation, non à une politique d'expiation. C'est en fonction de l'avenir qu'il faut poser les problèmes, sans remâcher interminablement les fautes du passé. Et il n'y aura pas d'avenir qui ne rende justice en même temps aux deux communautés d'Algérie.

Ceux qui préconisent, en termes volontairement imprécis, la négociation avec le F.L.N. ne peuvent plus ignorer, devant les précisions du F.L.N., que cela signifie l'indépendance de l'Algérie dirigée par les chefs militaires les plus implacables de l'insurrection, c'est-à-dire l'éviction de 1 200 000 Européens d'Algérie et l'humiliation de millions de Français avec les risques que cette humiliation comporte. C'est une politique, sans doute, mais il faut l'avouer pour ce qu'elle est, et cesser de la couvrir d'euphémismes.

Une esquisse de la solution, qui me paraît encore possible, exclut les rêveries de reconquête ou de maintien du statu quo qui sont, en réalité, des réactions qui préparent le divorce définitif et le double malheur de la France et de l'Algérie. Mais elle exclut aussi les rêves d'un déracinement des Français d'Algérie qui, s'ils n'ont pas le droit d'opprimer personne, ont celui de ne pas être opprimés et de disposer d'eux-mêmes sur la terre de leur naissance. Pour rétablir la justice nécessaire, il est d'autres voies que de remplacer une injustice par une autre. Une Algérie constituée par des peuplements fédérés, et reliée à la France, me paraît préférable, sans comparaison possible au regard de la simple justice, à une Algérie reliée à un empire d'Islam qui ne réaliserait à l'intention des peuples arabes qu'une addition de misères et de souffrances et qui arracherait le peuple français d'Algérie à sa patrie naturelle. .../...



Si l'Algérie que j'espère garde encore une chance de se faire (et elle garde, selon moi, plus d'une chance), je veux, de toutes mes forces, y aider. Je considère au contraire que je ne dois pas aider une seule seconde, et de quelque façon que ce soit, à la constitution de l'autre Algérie. Si elle se faisait, et nécessairement contre ou loin de la France, par la conjugaison des forces d'abandon et des forces de pure conservation, et par la double démission qu'elles entraînent, ce serait pour moi un immense malheur, dont il me faudrait, avec des millions d'autres Français, tirer les conséquences. Voilà, loyalement, ce que je pense. Je peux me tromper ou juger mal d'un drame qui me touche de trop près. Mais, au cas où s'évanouiraient les espérances raisonnables qu'on peut aujourd'hui concevoir, devant les événements graves qui surgiraient alors et dont, qu'ils attendent à notre pays ou à l'humanité, nous serons tous responsables solidairement, chacun de nous doit se porter témoin de ce qu'il a fait et de ce qu'il a dit. Voici mon témoignage, auquel je n'ajouterai rien.

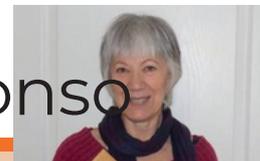
Mars-avril 1958



« 5 francs l'orange », Elysabeth Forgo, autobiographie, 2016 – 375 pages, 20€

Elysabeth Forgo évoque sa vie, son enfance en Algérie et le début de sa carrière de danseuse, brisée par l'arrivée de la guerre, son exil pour Paris et son combat pour continuer la danse. Elle retrace sa quête pour percer le mystère de ses origines et pour faire la lumière sur les étranges circonstances de la disparition de son père, un jeune Hongrois qui, en 1920, fuit son pays pour la France, une odyssee rocambolesque digne d'un vrai roman, qu'il partage avec ses amis. En France, il intègre la Légion étrangère. A Oran, il épouse Louise, une jeune Espagnole. Malgré les durs moments et la montée de la guerre en Algérie, Elysabeth la dernière de leurs quatre enfants vit une enfance joyeuse entre un père humaniste et une mère tantôt sage. Le rêve de cette petite fille se brise quand l'armée française réquisitionne l'Opéra. On ne peut pas devenir danseuse étoile dans un pays en guerre. S'ensuivent la fuite vers la France et l'acharnement à redevenir danseuse. Mais son passé la hante. Retrouver ses origines, élucider la mort mystérieuse de son père. Tant de questions trouveront-elles une réponse ? La quête s'avère difficile et pleine de suspens...

Après avoir été danseuse, meneuse de revue au Moulin rouge et à la télévision dans des émissions de variétés cultes où elle danse avec les stars de la chanson, Elysabeth Forgo devient comédienne et joue avec Annie Cordy, Michel Serrault, Jean Yann, Yves Lecoq... Elle poursuivra sa vie professionnelle en créant une compagnie théâtrale et, un beau jour, elle entre en écriture. Mais tout a commencé avec 5 francs l'orange, une sorte de boutade comme un cri de guerre qui signifie qu'il faut toujours relever le défi dans l'adversité, un enseignement reçu de sa mère lors de leur arrivée en France, en juillet 1962 : « *Ne pas oublier le passé. Se reconstruire un présent, et laisser l'avenir faire son chemin* », écrit-elle dans cette autobiographie dédiée à ses parents : « *En hommage à mon père ce légionnaire hongrois qui a donné sa vie pour l'Algérie, A ma mère qui m'a donné l'amour de la vie* ». Ecrire une autobiographie, y a-t-il exercice plus difficile ? Personnellement je ne m'en sens pas capable. Elysabeth Forgo y réussit avec brio. Elle nous emporte dans ce récit dont les 52 premières pages narrent la fuite rocambolesque de Jules Forgo et ses deux amis de Transylvanie pour échapper au joug roumain, leur épique traversée de différents pays pour arriver enfin en France, les bonnes âmes rencontrées en chemin qui les ont aidés. Cela commence comme un roman et révèle le talent d'écriture d'Elysabeth. .../...



Un poisson du Chélif à la Loire de Brice Stocattéo,
Sydney Laurent Editions (décembre 2022) – 396 pages 21,90€

Jean, sexagénaire, aborde sa retraite de médecin. Le moment est propice à l'exploration de son vécu depuis sa prime enfance, période de la terrible guerre d'Algérie, jusqu'au début de ce siècle. L'histoire de l'Algérie française le préoccupe. Il naquit sur cette terre à l'histoire complexe. Il y subit, dans sa prime enfance, le cyclone de la guerre d'indépendance. La transmission générationnelle est d'importance pour lui. Surgissent des interrogations identitaires, la quête d'une vérité. Celle de Jean est un espace mou de controverses. Il emprunte pour cheminer les différents prismes du rêve, de la lecture et de la tradition orale familiale. Sa sagacité explore en parallèle l'évolution d'une société et d'une politique qu'il comprend mal et assombrit ses espérances. L'onirisme et le voyage temporel sont omniprésents. Des personnages familiers rehaussent le propos d'un dialogue épique « pied-noir ». *Brice Stocattéo est né le 7 mars 1955 à Orléansville, en Algérie française. Tout jeune, il échappe à un attentat des fellaghas. Une intervention cardiaque pionnière perturbe son enfance. Il découvre progressivement en autodidacte la musique classique, le lyrique, le Jazz vocal et les chansons franco-algériennes à texte. Il succombe précocement à la magie de la lecture et ses choix sont éclectiques. Sa passion musicale est contrariée par son échec à l'admission au conservatoire de Tours. Une vocation de soignant s'affirme alors chez ce rêveur. Il en vient à exercer la médecine spécialisée, en milieu hospitalier puis libéral. Il se forme également à l'hypnose thérapeutique longtemps marginalisée. Il concrétise tardivement son besoin d'écrire. Son premier livre est une romance autobiographique, « Un poisson du Chélif à la Loire ».*

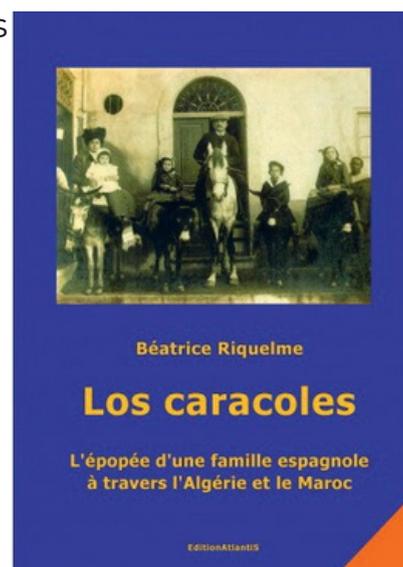


Los Caracoles. L'épopée d'une famille espagnole à travers l'Algérie et le Maroc de Béatrice Riquelme-Olivieri,

Atlantis 28 novembre 2022, 140 pages, 19€

Oran – Saïda – Sidi-Bel-Abbès – Oujda – Casablanca – Port-Lyautey...

L'épopée d'une famille espagnole à travers l'Algérie et le Maroc la fin du 19ème siècle... C'est la saga des Riquelme, une famille espagnole qui, à la fin du 19e siècle, partit en Algérie et au Maroc, où ils firent souche sur plusieurs générations. Ils font partie des caracoles (escargots), surnom donné aux émigrants espagnols, car ils portaient leur maison sur leur dos. «Les Espagnols débarquaient en hordes compactes dans la province d'Oran, accompagnés de leurs femmes et d'une grouillante progéniture. Ils s'en allaient ainsi, basanés et déguenillés, accablés sous le fardeau de la misère, vers l'inconnu, à la recherche du croûton de pain.» (Jean-Jacques Jordi, *Espagnols en Algérie*).



Vendredi 26 mai 2023 - 9h30 / 17h
Hôtel national des Invalides (Paris 7)
Musée de l'Armée - Auditorium Austerlitz

" Villes d'Algérie des années trente aux années cinquante : Vie quotidienne, métiers, loisirs et cohabitation "



Le thème de la journée d'études du 26 mai 2023 a pris naissance dans le sentiment de nombreux Français issus de milieux modestes venus d'Algérie que leur sort et leur existence ont été généralement occultés voire effacés par les historiens. La grande histoire privilégie les cadres, les militants, les rebelles ou les institutions qui se sont affrontées avec passion dans la guerre d'Algérie. Mais ce peuple des villes d'Algérie que l'on entrevoyait déjà dans *La Peste* de Camus, quel fût-t-il et comment a-t-il vécu ? Les villes d'Algérie, notamment Oran et Alger, qui rassemblaient à elles deux entre le tiers et la moitié des « pieds noirs », mais aussi de grandes communautés d'Algériens musulmans, surtout à Alger, abritaient tout un peuple colonial bien éloigné des images souvent attachées aux « colons » de la vulgate anticoloniale.

La majorité des Français d'Algérie appartenait aux classes populaires, comme dans la France des années cinquante, à ceci près que leur niveau de vie y était plus faible encore. Ces Français d'Algérie, parmi lesquels tout un peuple d'Européens et de juifs d'Algérie, souvent petits boutiquiers, artisans ou salariés très modestes, vivaient non loin des milieux coloniaux aisés et de l'administration d'une part, et de la société musulmane urbaine, de condition plus modeste encore de l'autre. Bien que pauvres et souvent mal logés, même si les conditions de logements des musulmans et des Européens d'Alger s'améliorent avec la construction pilote des HLM après 1945, les opportunités de la grande ville créent des rencontres et des possibilités d'ascension sociale infiniment supérieures à ce qui se passait dans le bled, dans ces tribus familiales de Kabylie ou des hauts plateaux aux revenus rongés par la forte croissance démographique.

Cette journée d'étude sera l'occasion d'écouter des témoignages de Français d'Algérie ayant vécu tout ou partie de leur jeunesse à Alger ou à Oran de la fin des années trente aux années cinquante (hors guerre d'Algérie prise en tant que telle). Ce sera l'occasion de visionner les lieux, les objets ou les quartiers à travers des films privés, des photos voire des objets. Cette rencontre sera l'occasion de réfléchir à trois grandes thématiques, celle de l'habitat, extrêmement divers et inégalitaire ; celle des cohabitations et des échanges, dans une société extrêmement hiérarchisée et inégalitaire ; et enfin celle des familles, de leur déploiement dans l'espace social et dans la ville, en attendant la grande séparation des années soixante.

Pierre Vermeren

COMITE SCIENTIFIQUE :

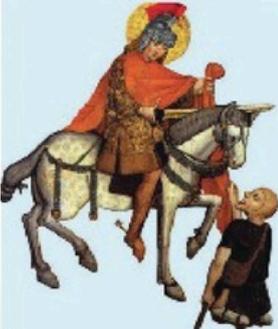
Prof. Pierre VERMEREN - Paul MALMASSARI (Dir. FM-GACMT) - Emmanuelle CHANTERANNE (Dir. FM-GACMT)

Fondation reconnue d'utilité publique par le décret du 3 août 2010.



Chaque année, le Secours de France décerne ce Prix qui porte le nom de sa fondatrice, à des personnalités ou à des associations qui se sont illustrées dans des actions ou des œuvres correspondant à ses propres engagements. Parmi les lauréats de ces dernières années : Jean Raspail, Hélié de Saint Marc, les « Harkis de Paris », Michel Déon, Malika Sorel-Sutter, Boualem Sansal, l'Association France -Turquoise, Pierre Montagnon...

Le lauréat 2023 de ce prix a été cette année décerné à notre ami le général Henry-Jean FOURNIER, Président de l'association SOLDIS pour sa formidable réalisation du mémorial des soldats disparus au cours de la guerre d'Algérie à Port Vendres, inauguré le 30 août de l'année dernière.



Jean-Marie Schmitz, Président du Secours de France, et les membres du Conseil d'administration ont le plaisir de décerner le

Prix Clara Lanzi 2023

à l'association SOLDIS ALGÉRIE représentée par son président et fondateur, le Général (2S) Henry-Jean Fournier,



Créée le 1^{er} novembre 2014 avec le soutien du secrétariat d'État aux Anciens Combattants, l'association SOLDIS est parvenue, au terme de dix années de recherches et de travaux, à atteindre en 2022 les trois objectifs qu'elle s'était fixée :

- 1 L'établissement de la liste nominative des militaires (harkis non compris) portés disparus en Algérie entre le 1^{er} novembre 1954 et le 1^{er} juillet 1964.
- 2 La rédaction d'un Livre d'Or présentant une fiche individuelle pour chaque disparu en rappelant les circonstances de sa disparition et les démarches entreprises.
- 3 L'inauguration d'un monument national à Port-Vendres pour offrir un lieu de recueillement aux familles et aux compagnons d'armes des disparus, et pour permettre à la Nation de reconnaître le sacrifice de ces soldats qui n'ont jamais reçu de sépulture.



Un monument contre l'oubli



Gilles Bonnier Membre du bureau de l'association des Sections Administratives Spécialisées (SAS), chargé des relations extérieures

Envoyé : lundi 31 juillet 2023 11:39

Présidences, Présidents,
Chères Amies, chers amis,
Mesdames, messieurs,
Bonjour,

Je vous annonce l'ouverture d'un nouveau site consacré à l'histoire des

SAS (les plus de 700 Sections Administratives Spécialisées en Algérie de 1955 a 1962, dispersées sur tout le territoire) et à la mémoire de tout leur personnel (tous les militaires et civils sous le commandement des chefs de SAS, dont les 20000 supplétifs Moghaznis qui payèrent souvent en 1962 le prix fort de leur engagement et leur fidélité) le site est accessible à l'adresse www.les-sas.fr

Il permet de visualiser la quarantaine de bulletins publiés au fil du temps par l'association des anciens des affaires algérienne- les SAS qui ont été numérisés et sont accessibles sur ce site par un index à partir de mots-clés.

Ces bulletins rassemblent de très nombreux témoignages rappelant les réalisations et les heures tragiques des SAS.

Nous vous serions reconnaissants de diffuser cette information.

Bonne lecture, Bien à vous,

Nécrologie

Emmanuelle BOUALAM née Perez



Emmanuelle BOUALAM, administrateur de la MAFA depuis 2012 nous a quitté, sa mère, notre amie Marie José a écrit ces quelques mots :

« Manuelle est née à Alger, le 26 avril 1959 C'était une belle ville, la plus belle des villes et c'était un dimanche Elle en est partie en 1962, mais elle en avait gardé le souvenir. Ces trois années avaient été très chahutées, son père étant engagé dans la lutte pour l'Algérie Française, elle avait déjà pu connaître le camp d'internement de Tefeschoun où elle avait été lui rendre visite. Par la suite elle avait découvert la prison de Carabanchel près de Madrid, où elle s'était retrouvée au milieu d'une foule de gitanes hurlantes, les habitués de ce lieu étant plutôt des membres de cette communauté. En ce temps là elle habitait Alicante, où son grand père Manuel Limiñana, expulsé d'Algérie, parce que -disait on- il entretenait l'OAS, avait trouvé refuge.

Puis les choses étant rentrées (plus ou moins) dans l'ordre elle était venue vivre à Marseille. Plus tard, elle se maria à Ali Boualem, le fils du Bachaga Boualem. (elle n'aimait pas faire simple quand elle pouvait faire compliqué !) Ils avaient eu un fils Vivien. Ali mourut en 1991. Manuelle continua sa vie à Marseille. Pendant un temps, elle travailla dans la société familiale où elle s'occupait des fabrications, (c'est elle qui avait mis au point le CRISTAL 100 une anisette sans alcool). Elle a toujours été très impliquée dans la communauté rapatriée, participant à toutes les actions, à toutes les réunions ...

Elle était née un dimanche, et c'est encore un dimanche, le 19 mars 2023, fête de Saint Joseph, qu'elle s'est envolée pour l'Au-delà des Mers.

UNE BELLE INITIATIVE DE NOS ADHÉRENTS CLAUDE ET JEAN PAUL NEGRI QUI ONT FAIT APPOSER CETTE PLAQUE EN CÉRAMIQUE DANS PLUSIEURS CIMETIÈRES DE MÉTROPOLE.

UNE BELLE INITIATIVE DE NOS AMIS ET ADHÉRENTS CLAUDE ET JEAN PAUL NEGRI QUI ONT FAIT APPOSER CETTE PLAQUE EN CÉRAMIQUE (23,5 x 13,5 CMS) DANS LES CIMETIÈRES DE SOREDE ET DE ST CYPRIEN (PYRÉNÉES ORIENTALES), LE CIMETIÈRE DU CANET A MARSEILLE ET LE GRAND CIMETIÈRE DE LILLE

FAITES EN DE MÊME ! DANS CHACUN DE VOS CIMETIÈRES !



Nécrologie

Georges Festa, homme d'engagement sans faille



Georges Festa devait fêter ses 67 ans ce mois-ci. Il s'est éteint le 4 juillet dernier, de façon discrète, auprès des siens dans l'Allier. Auteur d'une thèse de doctorat, il était passionné de langues et avait traduit plusieurs ouvrages. Enseignant au Lycée Blaise Cendrars de Sevrans, il y avait œuvré au lancement d'un atelier « Je suis Chibok » pour sensibiliser des lycéens de filière professionnelle au sort des lycéennes otages de Boko Haram.

Originaire d'Oran, Georges était marqué par le déracinement des pieds-noirs, l'histoire de sa famille car très tôt il a été marqué par les horreurs de la guerre, ayant perdu des membres de sa famille, victimes du FLN. C'est tout naturellement qu'il va s'engager aux côtés des victimes des terrorismes, qu'elles soient Pieds-noirs, Harkis ou arméniennes. Il avait participé au Collectif des douze, à l'initiative de Jean-Pierre Lledo pour lancer une pétition afin de faire connaître les massacres du 5 juillet à Oran. Ce sera alors l'occasion de nombreux échanges au sein de ce collectif et il nous partagea souvent ses sentiments et engagements auprès des Arméniens. Il a créé un blog passionnant en bilingue « Mes Arménies » et a montré une plume poétique et sensible. Il avait travaillé avec Denis Donikian un document que l'on trouve en e-book et PDF : « Arménie : de l'abîme aux constructions d'identités. Actes du colloque de Cerisy-La-Salle du 22 août au 29 août 2009 » (L'Harmattan). Ces contributions évoquent les ondes de chocs aux résonances multiples provoquées par la déflagration génocidaire de 1915. Le pluralisme des interventions permet des ouvertures, des percées inhabituelles, des rapprochements culturels. C'est moins l'austérité de l'histoire qui est ici convoquée qu'une quête de sens opérant dans toutes les directions possibles de l'esprit. Ainsi que l'ouvrage collectif en e-book et PDF « Présence du matérialisme. – Colloque international de Cerisy du 11 au 18 août 1990 » (L'Harmattan) : Comment se manifeste le questionnement matérialiste ? Quels peuvent être les limites et le sens de cet enjeu ? De l'héritage grec et chinois aux postures de l'épistémologie contemporaine, cette rencontre interdisciplinaire a croisé traditions clandestines, écritures philosophiques et regards anthropologiques. Lucrèce, Sade et Bataille, mais aussi pensée médiévale, statut du monstre, esthétique des Lumières et lectures d'Helvétius, figures du marxisme et du positivisme, projet de la philosophie réflexive, trajectoires d'un Luxun et métamorphoses du darwinisme autrichien, machines de Turing, critique derridienne (Adorno). Présence plurielle du matérialisme à Cerisy. Des ouvrages qui démontrent l'érudition de Georges Festa et la hauteur et la profondeur de sa réflexion.

Tous ses amis évoquent sa générosité et sa bienveillance, sa loyauté sans faille, son incessante résistance à l'injustice et au mal, son culte de l'amitié. Il s'était impliqué avec passion dans plusieurs associations : le Cercle Algérieniste, le MPCT (Mouvement pour la paix et contre le terrorisme), l'AvVT (Association française des victimes du terrorisme)... A toute sa famille à ses proches, La MAFA présente ses condoléances attristées.

Lundi 24 Juillet 2023.

à Monsieur le Président de La MAFA
Jean. Félix VALLAT
95, rue d'Amsterdam - 75008 PARIS.

Monsieur le Président,

J'ai le grand chagrin de vous faire part
du décès de mon époux [REDACTED], le
6 Juillet 2023, des suites d'une leucémie.

Né en 1935, il avait été, ainsi que ses
aïeux, agriculteur à MANSOURAH (TLEMCEŒN) et communes
alentour. Je suis sa seconde épouse, née "ici" Il
m'avait fait aimer son histoire familiale et celle de ses
anciens compatriotes à travers photos, articles ou
témoignages divers, parus dans les différents bulletins
qu'il recevait, notamment ceux de la MAFA et de
l'AA.EE.AA que je lisais avec intérêt.

Il était reconnaissant à la MAFA et à vous
même pour l'action continue et difficile que vous menez
pour la défense des intérêts des PIEDS NOIRS d'Algérie
et de leurs ayants-droits.

J'informe l'ANIFOM de ce décès en y

le 8 Mars 2023

Bonjour,

Jean Felix s'est occupé de mon problème dans lequel je m'enfonçais, il a prit sur son temps, et grace à lui et à vous tous, je suis sorti de cette impasse, je vous en suis très reconnaissant et ne sais comment vous exprimer ma gratitude.

Je vous remerci très sincèrement



Maison des Agriculteurs et des Français d'Afrique du Nord
MAFA : 95 rue d'Amsterdam / 75008 / PARIS
TEL : 01/45/26/29/33 FAX : 01/40/16/91/91
Courriel : contact@mafa-pn.fr site internet : www.mafa-pn
Chaîne YOUTUBE : MAISON DES AGRICULTEURS ET DES FRANCAIS D'AFRIQUE DU NORD

RAPPEL DE COTISATION 2023

Sauf erreur de notre part dont nous nous excusons, nous n'avons pas reçu votre cotisation 2023.....
Depuis 1962 la MAFA défend vos intérêts et votre mémoire, merci pour votre fidélité !

(1) : la cotisation de soutien est facultative et son montant est laissé au libre choix de l'intéressé

*Avec nos félicitations et nos encouragements à
poursuivre votre action au sein des Français d'Algérie
Merci — —*

Pujols le 14.2.2022

M. Le Président
de la M A F A.
M. Jean Felix Vallat
95 rue d'Amsterdam
75008, PARIS

Monsieur le Président

Tout d'abord je voudrais vous remercier de vos vœux pour la nouvelle année 2022 et vous adresse les miens. L'année 2022 représente pour nous rapatriés d'Algérie un bien triste anniversaire. Pour moi personnellement qui vais avoir 75 ans ce mois-ci, qui ai perdu mon père en 65 qui venait juste de s'installer comme artisan après avoir acheté son atelier et une maison attenante. La famille a dû nous éberger très rapidement car nous avons dû rembourser le prêt de la maison et de l'atelier en fonction des directives de l'Etat. Mon père qui était trop jeune à l'époque et ma mère n'avait plus une grande santé j'ai été obligé de travailler pour subvenir aux premières nécessités de la famille. Après vous avoir exposé très brièvement mon parcours depuis 1962 j'aimerais avoir connaissance de l'organisme d'Etat qui s'occupe de l'indemnisation des rapatriés qui ont dû travailler en France et par conséquent n'ont eu aucune aide de l'Etat Français.

Vernon, le 5 Janvier 2023

Pour l'année calendaire 2023
Messieurs Avec nos vœux pour
que l'année 2023 réponde
à toutes vos espérances.

Nous avons confiance en
votre combativité pour la
reconnaissance des droits
que vous défendez au nom
de l'Association que vous
représentez.

Veuillez agréer notre
fraternel salut.



Pour votre Plan d'Épargne Retraite,
faites le choix du mutualisme et de 65 ans d'expérience

- **Constituez-vous** un complément de revenus sur mesure
- **Décidez** de son utilisation sous forme de rente ou de capital
- **Bénéficiez** d'une information complète et régulière

*Un savoir-faire reconnu en gestion d'épargne
au service des contrats de retraite.*



0 800589 161

Service & appel
gratuits

contact@monceauassurances.com

www.monceauassurances.com



Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes.

Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau assurances

Siret 775 670 482 00030. - Siège social : 36/38, rue de Saint-Petersbourg - CS 70110 - 75380 Paris cedex 08

Tél. : 01 49 95 79 79 - www.monceauassurances.com